

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023

Destinataires : Tous les actionnaires (les « **actionnaires** ») de Coveo Solutions Inc. (« **Coveo** » ou la « **Société** »).

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Coveo aura lieu virtuellement par webdiffusion en direct à l'adresse <https://web.lumiagm.com/471713766> (mot de passe : **coveo2023** (sensible à la casse) le **jeudi 14 septembre 2023 à 11 h (heure de l'Est)** (l'« **assemblée** »), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (l'« **exercice 2023** ») ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les neuf (9) administrateurs de la Société pour le prochain exercice;
3. nommer le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, (les « **Auditeurs** »), à titre d'auditeurs de la Société pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2024 et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. examiner toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple (les « **actions à droit de vote multiple** ») et/ou d'actions à droit de vote subalterne (les « **actions à droit de vote subalterne** ») de Coveo dont le nom est inscrit au registre des actionnaires à la fermeture des bureaux à 17 h (heure de l'Est) le 2 août 2023 (la « **date de clôture des registres** ») sont habiles à recevoir le présent avis de convocation à l'assemblée des actionnaires (l'« **avis de convocation** ») et à voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Aucune personne qui devient un actionnaire inscrit après la date de clôture des registres n'aura le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés, y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés comme fondés de pouvoir, pourront assister à l'assemblée en direct, soumettre des questions et voter. Les invités, y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés comme fondés de pouvoir d'ici l'heure limite (au sens ci-après), pourront assister à l'assemblée en direct, mais ils ne pourront pas soumettre de questions ou voter.

VOTRE VOTE EST IMPORTANT. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, veuillez remplir, dater, signer et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint devant être utilisé à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Pour qu'il soit valide, le formulaire de procuration pertinent doit parvenir à notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 12 septembre 2023 (l'« **heure limite** »). Les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention, conformément aux instructions que vous aurez indiquées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pertinent.

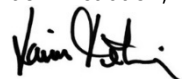
La Société a décidé de tenir l'assemblée virtuellement de nouveau cette année afin de maximiser la participation des actionnaires en tenant compte de ceux qui ne pourraient pas y assister en personne. Tous les actionnaires, peu importe où ils habitent, auront une chance égale de participer à l'assemblée. Nous avons toujours à cœur de tenir des assemblées qui encouragent la participation et l'engagement des actionnaires. À notre avis, les communications avec les actionnaires assistées par la technologie permettront à plus d'investisseurs particuliers de participer, ce qui rendra l'assemblée accessible et intéressante pour toutes les personnes concernées. La Société demeurera à l'affût d'autres occasions d'interagir avec ses actionnaires tout au long de l'année, notamment lors de sa journée annuelle des marchés financiers en novembre.

Si vous avez des questions au sujet de l'information contenue dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Coveo pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (la « **circulaire** ») ci-jointe ou au sujet de votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote ou encore si vous avez besoin d'aide pour le remplir, veuillez communiquer avec le directeur principal, affaires juridiques corporatives de Coveo à l'adresse jstemarie@coveo.com ou avec le service des relations avec les investisseurs de Coveo à l'adresse investors@coveo.com.

La Société utilise les procédures de notification et d'accès autorisées par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières pour transmettre la circulaire, le rapport de gestion, les états financiers consolidés de la Société et le rapport des auditeurs pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et les autres documents connexes concernant l'assemblée (les « **documents de procuration** ») aux actionnaires. Conformément aux procédures de notification et d'accès, au lieu de recevoir des copies papier des documents de procuration, les actionnaires reçoivent une copie du présent avis de convocation et une copie papier de notre avis de disponibilité des documents de procuration (qui indique comment accéder aux copies des documents de procuration, comment demander une copie papier des documents de procuration, et donne d'autres renseignements prescrits sur l'assemblée) et un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Le fait d'adopter les procédures de notification et d'accès facilite l'accès aux documents de procuration et contribue à protéger l'environnement en réduisant la quantité de papier envoyé aux actionnaires.

Fait à Québec (Québec) Canada, le 3 août 2023.

Par ordre du conseil d'administration,



Louis Têtu, président du conseil et chef de la direction